

PROCES VERBAL DU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DU 06 NOVEMBRE 2015.

Etaient présents :

Représentants de l'administration :

M. Stéphane Brette-Vice-Président Patrimoine et Développement Durable, représentant le président.

M. Thibaut Pierre-DGS adjoint -Directeur des Ressources Humaines

Représentants du personnel BIATSS et enseignants :

Mme Gerty Bellance- (SNPTES),

Mme Mireille Blayo- (SNPTES),

Mme Eva Tsalpatouros- (SNPTES),

Mme Fabienne Mazzuchelli- (SNPTES),

Mme Elisabeth Brunet- (CGT),

M. Naïm Ayari- (CGT),

Mme Laurence Jung- (CFDT),

M. Youssef Ettai- (CFDT),

M. Frédéric Dufaux- (FSU, Secrétaire du CHSCT),

Mme Frédérique Sitri- (FSU),

Mme Douha Bakhfalouni- (FSU).

Etaient excusés :

M. Jean-François Balaudé-Président de l'Université,

Mme Anne-Sophie Ginon-Vice-Présidente (Ressources Humaines),

M. Didier Ramond, Directeur Général des Services,

M. Pierre Poquillon-Inspecteur santé et sécurité au travail,

Mme Mireille Thirion-Chargée de Prévention MAE,

Mme Nathalie Nantier-(IUT),

Mme Liliane Rioux-SPSE (FSU),

M. Pascal Maury- (CGT),

Mme Sophie Da Silva- (FSU),

Invités permanents :

M. Jean-Luc Guinot- Ingénieur Hygiène et Sécurité

M. Jean-Luc Puichaud-Chaudot-Moyens Généraux et Sécurité,

Dr Florence Dubar-Médecin de Prévention,

Dr Mylène Bourennane-Médecin Directeur,

M. Jean-Luc Reynaud (secrétaire de séance).

Invités à la séance :

M. Patrick Bobin-Adjoint au Directeur du Patrimoine.

Début de la séance : 14 heures 00.

Ordre du jour :

- 1) Élection d'un nouveau secrétaire du CHSCT suite à la démission de F.Dufaux.
- 2) Renouvellement des membres du bureau et du CHSCT suite à des démissions.
- 3) Adoption du PV du CHSCT du 11, juin 2015.
- 4) Suivi des points soulevés lors du précédent CHSCT :
 - Point sur les exercices d'évacuation.
 - Point d'avancement sur les marchés de sécurité incendie.
 - Point sur le plan ETARE : établissement répertorié.
 - Point sur le dossier des risques psycho-sociaux et présentation de la journée "qualité de vie au travail" qui se tiendra le 26, novembre 2015.
- 5) Point sur les accidents de travail et les accidents de service du 01/06 au 30/09/2015. Rétrospective de l'accident survenu cet été au SUAPS.
- 6) Point sur l'organisation de la DRH ainsi que sur le passage en gestion intégrée.
- 7) Températures été/hiver dans les locaux.
- 8) Plan de déneigement.
- 9) Circulation des véhicules de livraison CROUS et SHS. Quels sont les problèmes rencontrés.
- 10) Circulation anarchique des scooters. Création d'un groupe de volontaires afin de remédier à ces nuisances.
- 11) Registres Hygiène et Santé.
- 12) Mise en place d'une procédure pour l'évacuation des blessés sur le campus les week-ends et en semaine après 21 heures.

M. **Stéphane BRETTE**-Vice-Président Patrimoine et Développement Durable préside le CHSCT.

1) Élection d'un nouveau secrétaire du CHSCT suite à la démission de F.Dufaux.

M. **Frédéric Dufaux** informe les membres que Mme Liliane Rioux-SPSE (FSU) est candidate au poste de secrétaire du CHSCT.

Vote : 9 votants, élue à l'unanimité.

2) Renouvellement des membres du bureau et du CHSCT, suite à des démissions.

Les personnes qui cessent leurs fonctions sont : Mmes Eva Tsalpatouros, Fabienne Mazzuchelli, Haoua Zéroual et M. Pascal Maury.

Mme Mireille Blayo précise que concernant le SNPTES, Mme Fabienne Mazzuchelli est remplacée en qualité de titulaire par Mme Gerty Bellance. Mme Nathalie Nantier remplacera Mme Eva Tsalpatouros en qualité de suppléante. Mme Paula Winocur remplacera Mme Gerty Bellance en qualité de suppléante.

Mme Elisabeth Brunet nous informe que pour la CGT, elle-même et M. Naïm Ayari seront membres titulaires du CHSCT, les suppléants seront : Mme Sophia Vincent et M. Jean-François Lemoine.

Concernant le bureau, aucun membre du SNPTES ne change.

Il est également confirmé que l'assistante sociale de Paris Ouest assistera si elle le souhaite aux CHSCT, elle sera donc intégrée aux convocations et autres listes de diffusion si un sujet précis mérite sa présence. En effet M. Thibaut Pierre précise qu'elle n'est pas membre de droit et que sa présence systématique engendrerait une modification des statuts.

3) Adoption du PV du CHSCT du 11, juin 2015.

Un délai d'un mois maximum sera respecté entre la date de la tenue du CHSCT et la diffusion à l'ensemble des membres. Le PV susmentionné sera soumis à l'approbation des membres lors du prochain CHSCT. Il y aura de ce fait, deux PV à approuver : celui du 11 juin et celui de ce jour.

4) Suivi des points soulevés lors du précédent CHSCT :

- Point sur les exercices d'évacuation.

Avant d'aborder les exercices d'évacuation, M. Jean-Luc Puichaud-Chaudot souhaite apporter quelques informations relatives au recrutement ainsi qu'à la formation des guides d'évacuation. Ces deux étapes sont en cours et sont pilotées par le service de l'accompagnement individuel de la DRH via les chef-fes de service des différents services sollicités afin de permettre le recrutement le plus important possible de guides d'évacuation. Les formations quant à elles, ont déjà débuté avec les guides préalablement recrutés-es. Elles ont débuté par la Bibliothèque Universitaire, le retour est très satisfaisant. Un programme est d'ores et déjà établi pour les sessions des mois de novembre, décembre et janvier, il sera étendu au fur et à mesure du recrutement des guides d'évacuation.

Parallèlement, la campagne d'exercices d'évacuation a débuté ; les exercices ont été réalisés durant les congés de toussaint afin de déjà caler le dispositif avec des effectifs présents réduits.

Chaque bâtiment évacué fait l'objet d'un compte-rendu. L'exercice au sein de « La Barre des Lettres » a été réalisé malgré les différentes contraintes propres à l'exploitation de ce bâtiment (les cours, les thèses, les réunions de la Présidence, les divers concours et examens organisés en ce lieu). Cette évacuation s'est déroulée dans d'excellentes conditions. Une personne a cependant refusé de sortir de son bureau, elle a donc été sensibilisée à l'utilité et l'obligation de mettre en œuvre ces exercices. Des informations précieuses ont été remontées, notamment le mauvais état de l'escalier de secours du bâtiment : B (sale et mal éclairé). Les mesures adéquates ont été prises afin de remédier à ces dysfonctionnements.

Concernant à présent le bâtiment N, une issue de secours était bloquée, même si cela est gênant, le bâtiment dispose cependant de suffisamment de dégagements et d'unités de passage afin de permettre une évacuation sûre et rapide des occupants. Cette issue a été déverrouillée par la direction du Patrimoine dès le lendemain de l'exercice. Il s'agit de surcroît d'un bâtiment à l'air libre et qui présente pour cette raison toutes les garanties de sécurité.

Mme Mireille Blayo souhaite savoir pour quelle raison il n'y a pas de formation de guides d'évacuation prévue dans le planning pour « La Barre des Lettres » alors qu'il s'agit d'un point sensible de l'université. M. Jean-Luc Puichaud-Chaudot précise que les phases de recrutement sont en cours et que la programmation de la formation des guides de « La Barre » suivra dès la campagne de recrutement achevée. Cette formation dispensée, un nouvel exercice sera organisé au sein de ces bâtiments.

Le nom des guides d'évacuation volontaires pour l'ensemble des bâtiments de Paris Ouest doit être transmis au service de la Formation. Ensuite, ce sont les agents de l'Unité de Sécurité Générale qui dispenseront ces formations spécifiques aux futurs guides.

M. Jean-Luc Puichaud-Chaudot insiste sur le fait que les exercices réalisés dernièrement sont des entraînements, et qu'il prend acte des observations de Mme Mireille Blayo et M. Naïm Ayari en vue d'améliorer l'organisation et le déroulement de ces exercices. D'autres seront effectués prochainement avec cette fois, la participation de l'ensemble des guides recruté-es et formé-es.

Pour ce qui est du bâtiment R, il n'y a pas eu de problème particulier. L'agent SNGST devra s'assurer plus spontanément qu'il ne reste plus personne dans le bâtiment.

Enfin concernant le bâtiment T, un problème subsiste : l'alarme restreinte (alarme audible uniquement par le personnel en charge du SSI dans sa loge) ne fonctionne pas. Les deux personnes à mobilité réduite qui se trouvaient au rez de chaussée ont évacué elles-mêmes. Elles n'étaient pas en fauteuil roulant mais disposaient de béquilles. Pour les personnes plus lourdement handicapées, la localisation des espaces d'attente sécurisés sera indiquée au sein de l'ensemble des services de l'université dès leur création. M. Jean-Luc Guinot précise quels sont les matériels dont doit obligatoirement disposer un local d'attente sécurisé ainsi que son degré pare-flammes. Il informe également les membres du CHSCT que ces personnes ne font l'objet d'une évacuation (dite verticale) uniquement par les sapeurs-pompiers.

- Point d'avancement sur les marchés de sécurité incendie.

M. Jean-Luc Puichaud-Chaudot aborde ensuite le point traitant de l'avancement des multiples travaux liés à la sécurité incendie. Il détaille les opérations effectuées à la Bibliothèque Universitaire : portes coupe-feu, désenfumage naturel et extension du câblage SSI lié à la nouvelle salle de lecture. Ces travaux ont été achevés en juillet et réceptionnés par les organismes compétents en août 2015 accompagnés d'un avis favorable à l'exploitation du site. Une opération de réfection du système qui gère les portes coupe-feu de « La Barre » a aussi été réalisée début septembre. Lors de l'exercice d'évacuation de ce même bâtiment, et afin de répondre à l'interrogation de M. Naïm Ayari, les portes coupe-feu sont restées en position d'attente car l'évacuation a été lancée non par l'action d'un déclencheur manuel (DM) ou d'une détection incendie (DI) mais à partir de l'unité de gestion des alarmes, depuis le PC de sécurité.

Ainsi, la fonction de compartimentage n'est pas prévue au scénario dans le dossier d'identité du SSI lors de cette manœuvre.

Actuellement un chantier important est en cours, il s'agit du Centre Sportif. Durant ces travaux, le SSI (système de sécurité incendie) est remplacé. L'achèvement de ce chantier est prévu fin décembre 2015 avec une ouverture au public courant janvier 2016.

Des travaux de remise en état du désenfumage, notamment dans les amphithéâtres sont en cours de programmation dans « La Barre des Lettres ». Ils seront réalisés fin décembre, début janvier 2016.

Enfin, M. Jean-Luc Puichaud-Chaudot informe le CHSCT que les opérations liées aux marchés de sécurité incendie pour les bâtiments : MAE et F seront conduites par la direction du Patrimoine puisque ayant été suivies par le bureau d'études de ce service. Le calendrier prévisionnel du lancement de ces chantiers est annexé aux pièces fournies par M. Puichaud-Chaudot.

Pour le reste des bâtiments les opérations seront supervisées par la Direction Logistique et Sécurité. En conséquence une assistance à maîtrise d'ouvrage sera recrutée afin de finaliser le dossier de consultation des entreprises et faire le choix d'un maître d'œuvre. Ce dernier effectuera un diagnostic de l'ensemble des installations et autres matériels (SSI, éclairage de sécurité, espaces d'attente sécurisés, etc....) relatifs à la sécurité incendie. Il établira alors les dossiers de consultation de travaux qui devraient s'étaler sur plusieurs années. Parallèlement à ces futures étapes, il est prévu le lancement d'un nouveau marché de maintenance (SSI, matériels liés à la mise en sécurité des bâtiments et désenfumage), le prestataire actuel ne donnant pas satisfaction.

Mme Mireille Blayo revient sur la possibilité qu'un membre du CHSCT puisse assister aux visites des commissions de sécurité. Mme Fabienne Mazzuchelli était présente lors de la dernière qui s'est tenue à la Bibliothèque Universitaire. M. Naïm Ayari se porte volontaire pour assister à la prochaine.

- Point sur le plan ETARE : établissement répertorié.

M. Jean-Luc Guinot fait ensuite le point sur l'avancement de la mise en place du plan ETARE. Les établissements répertoriés le seront par les services de secours publics. Une demande a été adressée au Préfet qui a répondu favorablement. Les plans des bâtiments ont été adressés au service Prévision des sapeurs-pompiers dès le mois de septembre. M. Jean-Luc Guinot leur a exposé l'organisation des secours en interne. Le CROUS est intégré au plan ETARE de Paris Ouest. En effet quatre débuts d'incendie y ont été recensés durant la dernière année universitaire. Ils ont un scénario spécifique en cas de départ de feu c'est-à-dire que les résidents n'évacuent pas mais se calfeutrent dans les chambres. Cet aspect est bien évidemment intégré par le bureau de prévision de la Brigade des sapeurs-pompiers des Hauts de Seine. De ce fait, pas moins de cinq véhicules d'intervention seront dépêchés en cas de début d'incendie dans un des immeubles de la résidence gérée par le CROUS. Concernant l'université, le plan ne sera pas mis en œuvre avant au moins un an. Un exercice est d'ores et déjà prévu courant mars 2016 au sein de la « Barre des Lettres ». Il s'agira de la simulation d'un incendie dans l'un des locaux d'archives du sous-sol.

Mme Eva Tsalpatouros évoque alors le problème de la signalétique afin de permettre une circulation efficace et rapide des engins de secours à l'intérieur du campus. L'étude des différents plans dans le cadre de la mise en place du plan ETARE a pour résultat que les pompiers visualisent parfaitement notre site et que la signalétique a aujourd'hui moins d'importance.

Suite à l'interrogation de Mme Frédérique Sitri, M. Jean-Luc Guinot précise que Saint-Cloud ne fera pas l'objet d'un plan ETARE (un seul bâtiment...) et que la visite par le bureau de prévision de Ville d'Avray n'a pas encore eu lieu car il s'agit d'une ICPE (installation classée pour la protection de l'environnement) du fait de l'utilisation de produits dangereux. Quant au PULV, l'organisation des secours est gérée par le consortium de La Défense en interne.

- Point sur le dossier des risques psycho-sociaux et présentation de la journée "qualité de vie au travail" qui se tiendra le 26 novembre 2015.

M. Frédéric Dufaux confirme que l'enquête sur les risques psycho-sociaux est prête. Cette enquête sera soit diffusé à l'ensemble des personnels BIATSS, soit par envoi à chaque membre du personnel sur son adresse mail. L'enquête sera par la suite adaptée puis envoyée aux enseignants-chercheurs sous une autre responsabilité. L'anonymat des personnes ayant répondu ou non sera préservé. Cette enquête n'a pour but que de mobiliser le CHSCT et l'administration autour de la politique de prévention des risques psycho-sociaux. C'est alors que le travail du groupe en charge de ce sujet prendra tout son sens. La réponse à l'enquête nécessite environ entre 30 et 40 minutes.

M. Youssef Ettai souhaite savoir s'il est possible d'interrompre ses réponses à l'enquête et de reprendre ultérieurement celle-ci sans perdre d'information ? Il lui est répondu que cela dépend de l'option de diffusion qui sera retenue, et que ce n'est pas possible si une diffusion large et non ciblée et retenue (*cf infra*).

M. Thibaut Pierre interroge M. Frédéric Dufaux sur le dépouillement de ces questionnaires. Il sera effectué par lui et réalisera aussi la mise en forme (rédactionnelle, graphique etc...). Cela permettra une analyse synthétique des éléments ainsi collectés. M. Thibaut Pierre suggère le lancement de l'enquête lors de la journée : qualité de vie au travail soit le 26 novembre 2015 avec en date butoir de réponse le 20 décembre 2015 dans le cadre d'une diffusion large. Cette diffusion partira de la Présidence à destination des personnels administratifs quel que soit leur statut (titulaires non titulaires). La synthèse et l'analyse des réponses devront si possible être achevées au 31 janvier 2016 afin que courant février 2016, le groupe de travail concerné puisse faire des propositions en adéquation avec les résultats obtenus. Ainsi durant le CHSCT de mars 2016 des moyens de prévention pourront être envisagés.

Mme Mireille Blayo prend ensuite la parole pour exposer aux membres de ce CHSCT le déroulement de cette journée relative à la qualité de vie au travail. Elle débutera par une conférence de deux heures le matin. Il conviendra de s'inscrire préalablement pour assister à ce colloque. Environ 150 personnes pourront y assister. L'après-midi deux ateliers seront mis en place : l'un avec l'encadrement administratif, l'autre avec l'encadrement pédagogique.

5) Point sur les accidents de travail et les accidents de service du 01/06 au 30/09/2015.
Rétrospective de l'accident survenu cet été au SUAPS.

Les accidents trajet-travail sont généralement des chutes. Mme Mireille Blayo précise que les personnes convoquées en médecine du travail le sont suite à ce type d'accident et au terme d'un arrêt de travail. Concernant les autres types d'accident des mesures sont à prendre obligatoirement tel le port d'équipement de protection individuelle. Le cas d'une personne du service manutention est évoqué (écrasement d'un orteil), celle-ci ne portait pas les chaussures adaptées en pareille situation.....Il convient à chacun, et notamment aux membres du CHSCT, de sensibiliser les personnes observées en situation de travail sans les équipements de sécurité. Les chefs de service ou d'équipe ont également un rôle prépondérant à jouer. Des formations sur les équipements de protection individuelle ainsi que sur les gestes et postures au travail sont en outre proposées à l'ensemble des personnels.

M. Jean-Luc Guinot évoque ensuite l'accident mortel survenu au C.S.U le 27 juillet 2015. La victime est un jeune homme âgé de 25 ans, personnel d'un prestataire œuvrant pour l'université. Il a chuté d'un échafaudage d'une hauteur de trois à quatre mètres, la perforation d'organes vitaux a entraîné un arrêt cardiaque. Malgré les interventions de personnels USG ainsi que du SAMU et des sapeurs-pompiers, ce jeune homme est décédé quelques jours plus tard à l'hôpital. Cela a bien évidemment constitué un traumatisme important pour les personnes intervenues et pour celles concernées par le déroulement de ce chantier. La justice a immédiatement fermé ce bâtiment. Des enquêtes judiciaires ainsi que de l'inspection du travail sont actuellement en cours. Un juge d'instruction sera prochainement nommé suite à la plainte déposée pour homicide involontaire ayant entraîné la mort. L'employeur de la victime aurait commis des fautes, échafaudage non conforme à la réglementation et absence de formation à l'utilisation de ces moyens d'élévation. Administrativement Paris Ouest (en qualité de maître d'ouvrage et maître d'œuvre) a rempli les obligations qui lui incombaient en nommant deux coordonnateurs pour la sécurité et la protection de la santé qui suivaient dans ces domaines le déroulement du chantier. Depuis ce drame, Messieurs Guinot et Hechelef se rendent régulièrement sur le chantier pour s'assurer à leur niveau que les conditions de sécurité sont respectées par les différents intervenants.

6) Point sur l'organisation de la DRH suite au passage en gestion intégrée.

L'encadrement de la DRH a initié une enquête sur le ressenti des personnels concernés par le passage à la gestion intégrée. Le résultat est que les personnes concernées ont pris conscience de l'intérêt de cette restructuration en suivant un dossier de bout en bout. Cet intérêt est cependant quelque peu gâché par une certaine forme de pression, à savoir l'achèvement de la préparation des paies à une date donnée et non prorogeable. La pression tient aussi au fait que la période de paie est contrainte par un calendrier externe très contraint.

Certaines répartitions de charge sont parfois inégales entre les différents services. Il y aura à l'avenir un changement de répartition des fonctions pour les agents affectés à la DRH enseignants afin que le pôle de gestion des heures complémentaires et paiement des vacataires soit renforcé. Un renforcement est également mis en place pour le pôle gestion des non-titulaires Biatss. En ce qui concerne le cadre de travail, les personnels enseignants sont satisfaits, des travaux notamment de peinture ont été réalisés. En revanche le service des personnels BIATSS n'est absolument pas satisfait, les espaces d'accueil étant jugés trop exigus, certaines cloisons n'ayant pu être abattues. M. Thibaut Pierre a sollicité la direction du Patrimoine pour envisager l'intervention d'un architecte d'intérieur afin de reconfigurer les bureaux.

Les enseignants considèrent que la qualité de service s'est améliorée grâce à la gestion intégrée. Ressenti non partagé par les personnels BIATSS du fait des conditions matérielles de travail. Ils considèrent également avoir moins de temps à consacrer à l'accueil des collègues. La prochaine phase sera la création d'une enquête à destination des usagers.

7) Températures été/hiver dans les locaux.

Ce sujet a été soulevé en CHSCT auparavant et a fait l'objet d'échanges ultérieurs avec l'exploitant Dalkia.

Stéphane Brette expose que la première réglementation thermique remonte au début des années 1980 et n'a été réellement contraignante qu'à partir de 2005 (et surtout 2012). C'est pourquoi la grande majorité de nos bâtiments ne sont pas ou peu isolés puisque construits antérieurement à cette date. Ils ne disposent pas non plus de protection solaire permettant de limiter les surchauffes en journée l'été. Par ailleurs, dans les années soixante les habitudes et les critères de confort en matière de température étaient différents, le choc pétrolier n'était pas encore intervenu.

Il y a 2 problèmes : le confort d'été, et le confort d'hiver (en particulier dans les bâtiments les plus anciens) qui ne touchent pas les mêmes bâtiments.

Concernant le confort d'été, le problème touche principalement les bâtiments préfabriqués (en particulier leur dernier étage) et les façades ouest et est des bâtiments historiques.

Les locaux ne sont pas climatisés, mais la surventilation la nuit dans les locaux équipés de ventilation mécanique (SCD, Bâtiment SHS, Amphis, BSL,...) est utilisée pour évacuer la

chaleur accumulée le jour. Quand cela est possible (cours en juin et juillet), les activités peuvent être relocalisées dans des espaces moins sujets à surchauffe.

Par ailleurs, en cas de canicule annoncée (comme la période de début juillet 2015), il convient d'anticiper et de prendre des mesures de prévention comme cela a été fait cette année (Bouteilles d'eau à disposition, pas de travail en extérieur après 12h, identification de locaux climatisés ...).

Concernant le confort d'hiver, il est rappelé que la température réglementaire est fixée à 19°C depuis 1979 (à l'exception des hôpitaux, crèches...) C'est la température qui avait été retenue dans le contrat d'exploitation des installations de chauffage, et que l'exploitant s'est engagé à respecter. Or du fait de la présence de simple vitrage (paroi froide) dans les bâtiments historiques et de l'étanchéité à l'air toute relative des fenêtres, la température « ressentie » est plus faible que la température réelle ce qui est source d'inconfort.

Pour pallier ce ressenti, et pour la saison de chauffe 2015/16, l'université a convenu avec l'exploitant d'assurer une température comprise entre 20 et 21°C au centre de la pièce dans les bâtiments historiques afin d'assurer une « température ressentie » confortable pour les activités sédentaires de bureau. Le surcoût sera partagé entre l'université et l'exploitant.

M. Patrick Bobin invite les membres du CHSCT à solliciter la direction du Patrimoine s'ils ont un doute quant à la température réelle d'un local ou d'un bureau car elle dispose d'appareils de mesure précis et des agents iront constater la température effective de manière contradictoire avec l'exploitant. Il sensibilise également l'assemblée sur le fait que la majorité de nos constructions ont une cinquantaine d'années et que les mesures palliatives sont des mesures provisoires ayant pour but d'améliorer le confort des utilisateurs malgré la vétusté de certaines installations. Des interventions plus radicales sont beaucoup plus onéreuses mais l'université y réfléchit (cf Plan action énergie)

Par ailleurs, aucun seuil de température n'est prévu par le Code du Travail permettant d'exercer un droit de retrait. L'INRS préconise cependant 34 degrés maximum. Dans les cadres de mesures alternatives, l'installation de fontaines à eau serait peut-être une solution même si cela sous-entend le raccordement au réseau urbain jusqu'à l'emplacement de ce matériel. Cela représente bien évidemment un coût.

8) Plan de déneigement.

Stéphane BRETTE expose que les rôles de la direction du Patrimoine et de la direction Logistique et Sécurité ont été définis et qu'un plan d'action « neige » a été élaboré en 2014 pour répondre au mieux à des épisodes neigeux. Durant les années précédentes, deux cas de fractures (jambe) ont été constatés. Paris Ouest a fait l'acquisition de matériel pour être efficace en cas de neige ou de gel. Le seul endroit qui, en principe, ne nous incombe pas mais que l'université gère en matière de salage ou sablage, c'est la passerelle. En effet cette structure devrait être déneigée par la SNCF ou la RATP.

Nous nous substituons à ces sociétés puisque finalement rien n'est fait et que c'est notre public qui tombe. Les services essaient au maximum d'anticiper ces conditions climatiques difficiles puisqu'en hiver M. Jean-Luc Guinot reçoit des bulletins d'alerte météo. En cas d'alerte, les interventions débutent vers 6 ou 7 heures pour qu'à l'arrivée du public et du personnel, le campus soit au maximum sécurisé. Ces mesures sont également mises en place

pour le verglas et non pas uniquement pour la neige. Il faut avoir conscience que le campus est traité progressivement.

9) Circulation des véhicules de livraison

10) Circulation anarchique des scooters.

Les deux points susmentionnés seront traités conjointement par M. Jean-Luc Guinot.

Il existe en fait trois types de livraisons, celles pour la direction du Patrimoine et la Direction Logistique et Sécurité qui s'effectuent par la rue de la folie à destination du bâtiment : BSL.

Il y a aussi les livraisons pour le restaurant universitaire géré par le CROUS qui globalement se passent plutôt bien.

Les autres concernent les livreurs « indépendants » qui viennent livrer directement les services et autres UFR. Dans ce cas de figure l'adresse qui est communiquée est 200, avenue de la République. De ce fait ces personnes se trouvent bloquées aux barrières, elles cherchent l'endroit où se trouve le destinataire du colis, elles roulent vite pour rattraper le temps perdu et ne respectent pas le code de la route en place au sein du campus.

Par contre, les livreurs qui arrivent par le rond-point ont l'agent du chalet comme interlocuteur. Il les renseigne, les oriente et ces personnes circulent de manière plus calme. Il ne faut pas perdre de vue que nos fournisseurs ne sont pas systématiquement les livreurs. C'est l'une des raisons pour laquelle ces derniers ne connaissent pas notre site. M. Jean-Luc Guinot sollicite la création d'un groupe de travail afin d'améliorer la circulation et l'orientation des livreurs au sein de l'université.

Pour ce qui est des scooters, il n'y a pas qu'eux qui circulent de façon anarchique. Les véhicules de la manutention, des jardiniers ou encore les chauffeurs du Président peuvent parfois également rouler en infraction. L'article 3 du règlement intérieur précise qu'au sein du campus le Code de la Route s'applique. Encore faut-il que notre signalisation routière soit conforme au Code de la Route... Cette signalétique est à ce jour quasiment absente du campus. La direction du Patrimoine travaille actuellement sur la remise en place de ces panneaux et autres marquages au sol. La création d'un groupe de travail inhérent à ce sujet serait également souhaitable.

M. Jean-Luc Guinot qui travaille en collaboration avec la police a établi une fiche référence scooter sur laquelle doit figurer l'immatriculation du conducteur dangereux. La police n'ira pas interpeler l'individu mais dès que le scooter est stationné, il est saisi et envoyé à la destruction à Gennevilliers. Préalablement, une plainte aura été déposée pour mise en danger de la vie d'autrui.

Durant l'année 2014, 1600 scooters ont été détruits pour la seule commune de Nanterre. Mme Eva Tsalpatouros souligne le sentiment d'insécurité partagé par les étudiants, les enseignants et le personnel en général du fait de ces scooters. Ces conducteurs circulent parfois à des vitesses très excessives et risquent pour le moins de blesser gravement une personne qui traverserait par exemple.

11) Registres Hygiène et Santé.

La présence de cafards a été constatée au bâtiment : A, à l'intérieur du bureau A09. L'entreprise qui traite également du problème des rongeurs et autres insectes est intervenue.

Au bâtiment F, le nettoyage de certains locaux n'était pas fait correctement, cela a été rectifié.

Au sein de la BU des bureaux affichaient une température de 28 degrés à 8h30 puis 35 degrés à 13h30 (jour de canicule, il faisait 38°C à Nanterre). La direction du Patrimoine a été avisée, une livraison de bouteilles d'eau a suivi. De plus une étudiante a été menacée par un individu muni d'un couteau. Cette personne qui a des problèmes psychologiques n'est pas un étudiant. Les étudiants ont évacué par l'issue de secours de la salle de droit et l'agresseur a été interpellé par des agents de l'USG. Il a été relâché par les vigiles car au moment de son arrestation, il n'avait pas de couteau sur lui. Toutefois le lendemain cette même personne est revenue à la BU équipée d'un sabre de samouraï. Il a été interpellé par la police et placé en hôpital psychiatrique.

Au bâtiment R, une étudiante a demandé la mise à disposition d'un four micro-onde. La demande est partie auprès du service concerné.

Au bâtiment BSL le nettoyage des ateliers des services techniques avaient été demandé. Cela a été réalisé il y a une quinzaine de jours.

Enfin une enseignante se plaint d'odeurs de poubelles lorsqu'elle fait cours dans l'amphithéâtre C2. En fait, après recherche avec la direction du Patrimoine, il s'agit d'une canalisation qui s'est rompue dans les sous-sols, les odeurs remontent par les circuits de ventilation. La direction du Patrimoine doit examiner les causes de ces odeurs.

12) Mise en place d'une procédure pour l'évacuation des blessés sur le campus les week-ends et en semaine après 21 heures.

JL Guinot expose que les pompiers sont très sollicités en Région Parisienne : 2 millions d'appels en 2013 dont 600 000 interventions. De ce fait, les sapeurs-pompiers ont décidé depuis le 7 août 2015 de traiter les appels différemment. Les missions de secours sont privilégiées au détriment des missions sanitaires. Si vous composez le 15 (SAMU) et que ce sont les pompiers qui interviennent, les pompiers adresseront la facture au SAMU.

Cela engendre certains problèmes notamment lorsque l'infirmerie est fermée alors que des activités sont en cours à l'université. Il convient de trouver rapidement une solution pour la prise en charge de ces étudiants qui terminent tardivement leur journée (après 21h00).

La solution pourrait être l'ouverture d'un marché public d'ambulances ou de taxis. En effet il faut être conscient qu'aujourd'hui les sapeurs-pompiers n'interviendront que dans le cas d'une urgence vitale.

M. Youssef Ettai suggère d'envisager que le FSDIE participe financièrement à la prise en charge ponctuelle de ces étudiants. Il conviendra de consulter son mode de fonctionnement et ses modalités d'attribution de fonds.

L'ordre du jour étant épuisé,

M. Stéphane BRETTE prononce la fin de la séance à 17 heures 20.

Prochain CHSCT : 11 Mars 2016.

Président du CHSCT



Jean-François BAUVALE, E.

Secrétaire du CHSCT

Frédéric DUFAUX

Secrétaire de séance

Jean-Luc REYNAUD